

ARRETE N°AG/17/129

**MISE A JOUR DU PLAN LOCAL
D'URBANISME DE LA COMMUNE DE
FERFAY**

Le Président de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-60 et R153-18,

Vu le décret du 28 décembre 2016 portant classement des terroirs formant la chaîne des terroirs du bassin
minier du nord de la France,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de FERFAY approuvé le 28 juin 2017,
Vu les documents annexés,

ARRÊTE

Article 1 : Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de FERFAY est mis à jour à la date du présent
arrêté. A cet effet, le décret susvisé ainsi que les plans annexés ont été visés par Monsieur le Président, avec
la mention « Vu pour être annexé au plan de servitudes du PLU »,

Article 2 :

La mise à jour est tenue à la disposition du public :

- à l'antenne de la Communauté d'agglomération à NOEUX-LES-MINES, Direction de l'urbanisme,
138bis rue Léon Blum, 62290 NOEUX-LES-MINES,
- à l'antenne de la Communauté d'agglomération à Lillers, 7 rue de la Haye, 62193 LILLERS
- en Mairie de FERFAY,
- à la Préfecture du Pas-de-Calais,
- à la Sous-Préfecture,
- à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer,

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie de FERFAY, au siège de la Communauté
d'Agglomération ainsi qu'aux antennes de la Communauté d'Agglomération à NOEUX-LES-MINES et à
LILLERS pendant une période d'un mois,

Article 4 : Copies du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,

Fait à Béthune, le - 3 NOV. 2017

Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,

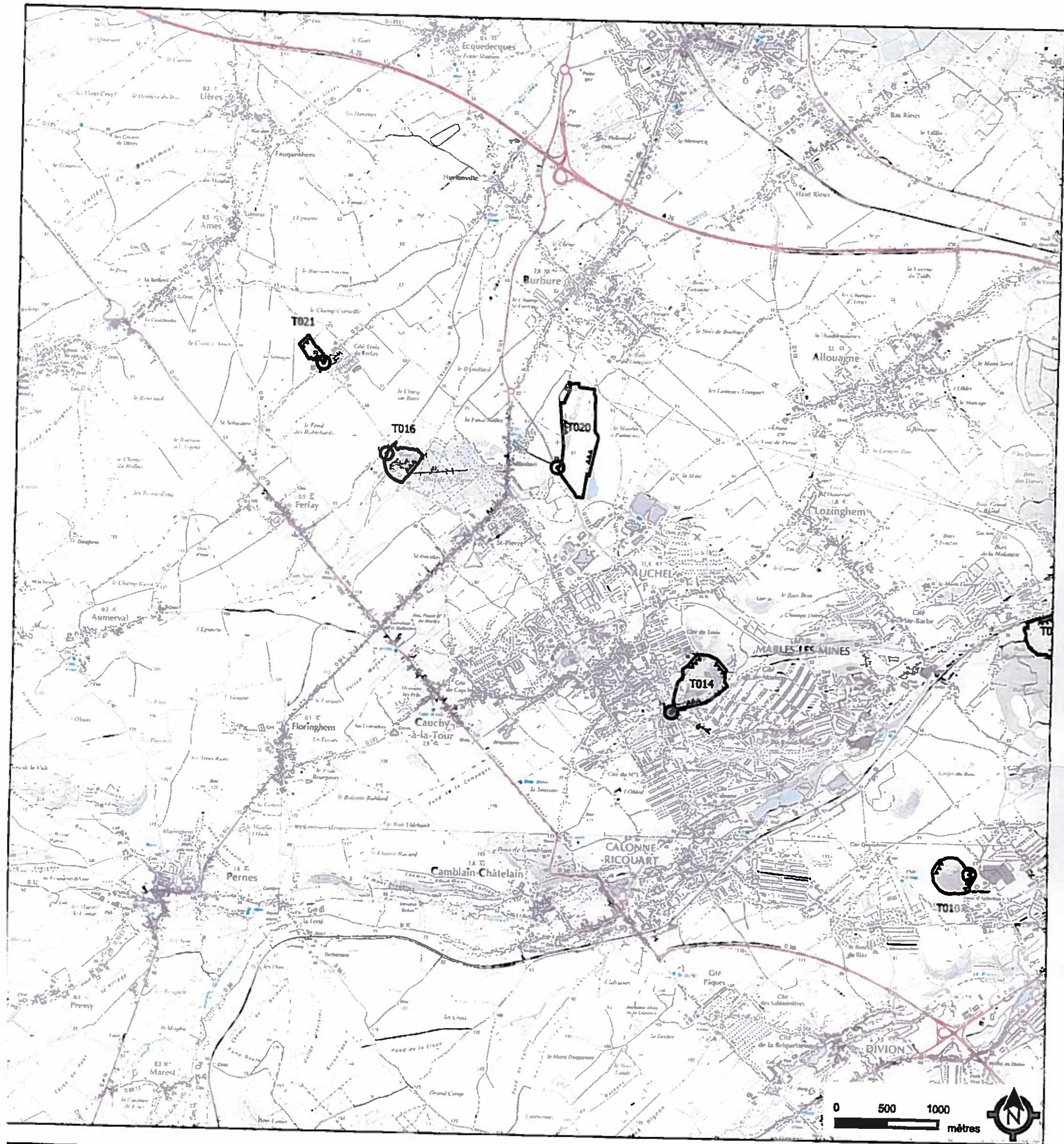
3 NOV. 2017

Certifié exécutoire par le Conseiller délégué
Compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : - 3 NOV. 2017
Et de la publication le : - 3 NOV. 2017

Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,

3 NOV. 2017





Chaîne des terrils du Bassin minier du Nord de la France

Annexé à l'arrêté
en date du **03 NOV. 2017**

Département du Pas-de-Calais

Vu à la Section des Travaux Publics
du Conseil d'Etat

Assemblée numéro: Ass-25000-62-02

391996

18 OCT. 2016

Communes de Amé, Auchel, Burbure, Ferlay

Le Rapporteur

Terril 021 (terril 3 de Ferlay), terril 016 (terril 1 de Ferlay), terril 020 (terril Rimbert dit "Ch'Remblai"), terril 014 (terril 5 d'Auchel)



Site classé par décret du

© Point de départ de description du périmètre

Chaîne des terrils du Bassin Minier du Nord de la France

Département du Pas-de-Calais

Tableau d'assemblage des plans cadastraux au 1 / 5 000

3 9 1 9 9 6

1 8 OCT. 2016

Le Rapporteur,

[Signature]

Vu à la Section des Travaux Publics

du Conseil d'Etat

Annex à l'arrêté
n° 2 du 03 NOV. 2017

REC. Conseiller délégué
Pas-de-Calais 2017



Ass - 5000 - 62 - 02



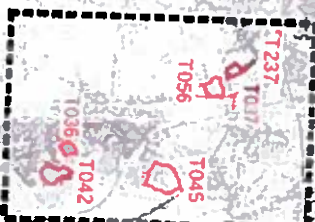
Ass - 5000 - 62 - 03



Ass - 5000 - 62 - 04



Ass - 5000 - 62 - 05



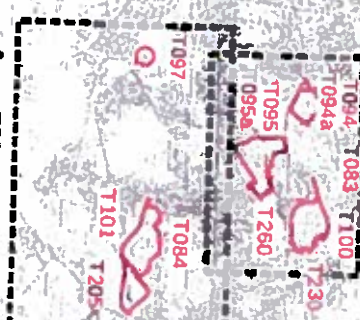
Ass - 5000 - 62 - 06



Ass - 5000 - 62 - 07



Ass - 5000 - 62 - 09



Ass - 5000 - 62 - 10



Ass - 5000 - 62 - 12



Ass - 5000 - 62 - 11



Ass - 5000 - 62 - 08

☐ Site classé

☐ Limite départementale

Plan cadastral au 1 / 5 000

© IGN Scan25 (2014) ©
© IGN PD Carto (2014) ©

DREAL Nord - Pas-de-Calais - février 2016

0

2.5

5 km



Chaîne des terrils du Bassin Minier du Nord de la France

Département du Pas-de-Calais

3 9 1 9 9 6

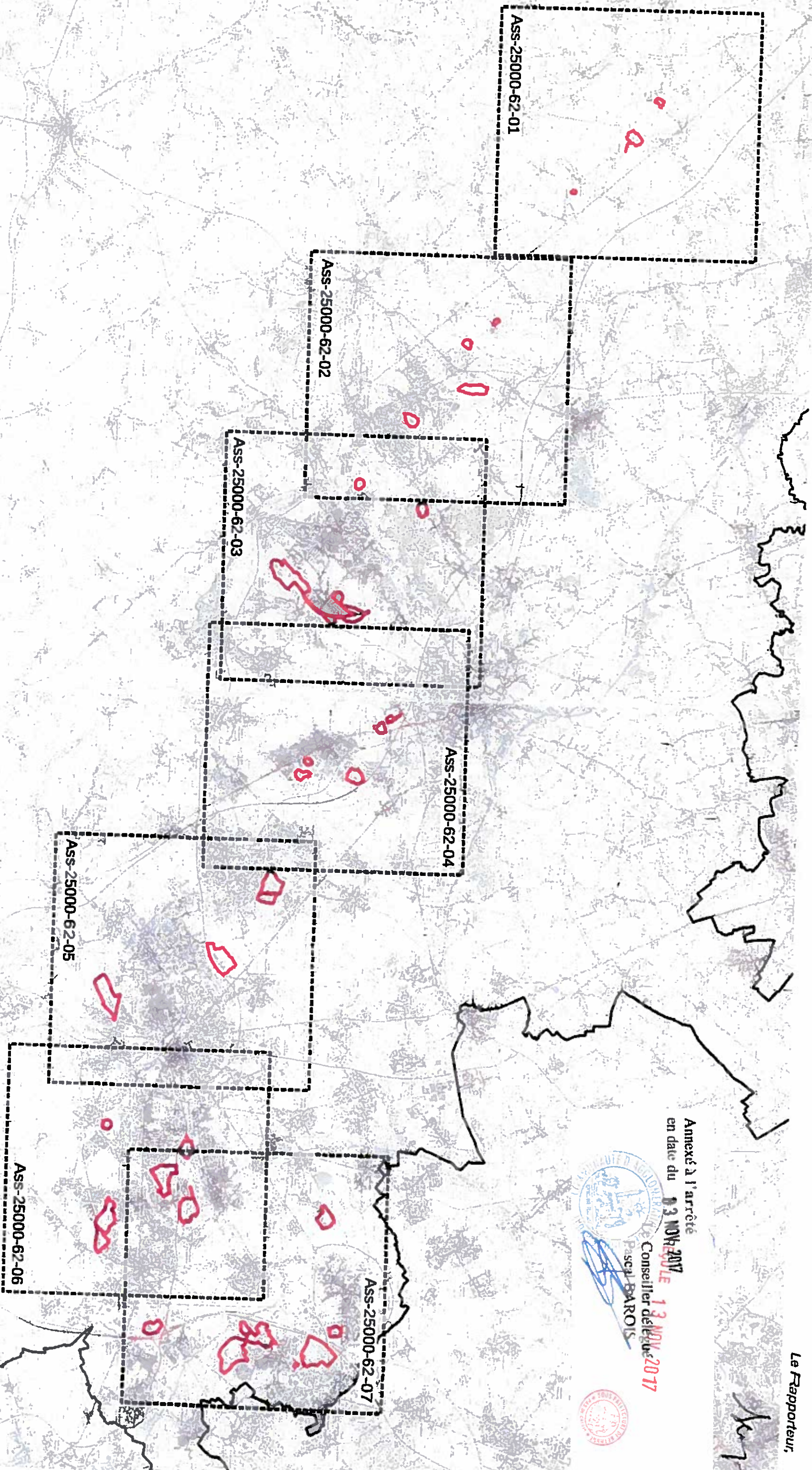
Vu à la Section des Travaux Publics
du Conseil d'Etat
1 8 OCT. 2016

Le Rapporteur,

Signature

Annexé à l'arrêté
en date du 03 NOV 2017

13 NOV 2017
Conseiller délégué
Pascal BAROIS



☐ Site classé

☐ Limite départementale

☐ Carte au 1 / 25 000

© IGN Scan25 (2014)

DRFAI Nord - Pas de Calais

N

25

1

A

